

PANORAMA DE LA PROTECTION MONDIALE EN 2004 MACMAP-HS6, VERSION 2

Houssein Boumellassa, David Laborde Debucquet & Cristina Mitaritonna

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Depuis le cycle de l'Uruguay, les négociations commerciales s'appuient sur des simulations faisant de plus en plus souvent appel à des modèles d'équilibre général calculable. Parmi les données nécessaires à ces simulations celles concernant la protection tarifaire au niveau détaillé requiert une attention toute particulière. Une mesure exhaustive de la protection est en effet nécessaire pour parvenir à des analyses robustes et cohérentes des conséquences des libéralisations commerciales.

Pour parvenir à la cohérence et à l'exhaustivité des données, une première version de la base MAcMap (Market Access Map data) a été construite en 2002 par le CCI (CNUCED-OMC, Genève) et le CEPII (Paris), révisée en 2004¹. Son intégration à la sixième version de la base GTAP a permis une nette amélioration de la qualité des résultats fournis par les modèles. Ce travail représentait un effort sans précédent pour rassembler les données de protection à la frontière dans une nomenclature sectorielle détaillée. La base proposait ainsi un équivalent ad valorem des droits de douanes et des quotas tarifaires pour 163 pays et leurs 208 partenaires, dans une nomenclature à 6 chiffres du système harmonisé (SH6), incluant 5 113 produits.

¹ MAcMapHS6-v1 est présentée dans dans Bouët et al. (2004). Une version préliminaire a été introduit dans Bouët et al. (2002).

Ce papier présente de façon détaillée la dernière version de la base MAcMap-HS6 dont la méthodologie est proche de celle de la version précédente et qui porte sur les données de 2004 ; il constitue une documentation de référence pour les nombreux chercheurs utilisant la base GTAP 7 ou TASTE software.

Nous présentons d'abord les sources des données. La principale source est constituée des données fournies par le CCI ; des sources additionnelles ou alternatives sont également utilisées (TARIC, US-ITC, données nationales indiennes...). Nous expliquons ensuite les améliorations méthodologiques apportées. Ainsi un nouvel algorithme est utilisé pour détecter et corriger les problèmes de nomenclature sectorielle ; le traitement des quotas tarifaires (QTRs) est amélioré ; enfin, le calcul des pondérations, nécessaire préalable à la méthode d'agrégation à partir des « groupes de référence », a été perfectionné.

Ce papier présente également une analyse détaillée des protections en 2004 et explique les changements survenus entre 2001 et 2004. Le taux agrégé de protection est relativement faible au niveau mondial : 5,1%, en 2004 (5,6% en 2001), mais cette moyenne cache une hétérogénéité importante, tant entre les pays qu'entre les secteurs. Les principaux faits stylisés ressortant d'une analyse des données de la base MAcMap-HS6v2 font ressortir des caractéristiques permanentes depuis plus de deux siècles. Le niveau moyen de protection décroît avec le niveau de développement : en 2004, les pays riches apposent sur leurs importations un droit de douane moyen de 3,3%, les pays en développement taxent les leurs à 9,6%, les pays les moins avancés à 12,2%. Sur le plan sectoriel, l'agriculture reste, de loin, le secteur le plus protégé, avec un droit de douane moyen de 18,9%, comparé à 4,4% pour l'industrie et 1,9% pour le secteur énergétique. Le rôle particulier qu'a l'activité agricole dans tous les pays explique cette différence et les difficultés rencontrées depuis l'introduction du secteur agricole dans les négociations commerciales. Enfin, dans un souci de renforcer la protection effective de la valeur ajoutée produite localement, les biens finaux demeurent plus protégés que les biens intermédiaires.

Le papier explore ensuite les effets à l'œuvre derrière la baisse de la protection effective depuis 2001. En effet, la méthodologie commune aux deux bases MAcMap-HS6 permet de mettre au jour les origines des différences entre 2001 et 2004, via une décomposition originale qui permet d'isoler les effets dus aux variations des taux de change, des valeurs unitaires, au système de pondération ou au traitement des QTRs. L'effet résiduel s'explique par une amélioration des données et/ou par un changement des politiques commerciales des pays. La baisse de 0,5 point de pourcentage observée entre 2001 et 2004 s'explique ainsi, pour une large part, par une baisse importante de la protection des économies émergentes.

Classification J.E.L. : F13

Mots clés : Politiques commerciales, Droits de douane, Base de données, Equivalent ad valorem